

**Appel à projets recherche & valorisation
de l'Université Paris-Saclay
Cadrage global**

Préambule

Le terme « Université Paris-Saclay » est ici employé au sens du périmètre complet de l'établissement expérimental, incluant les composantes universitaires, les établissements-composantes, les universités membres associées et les organismes de recherche partenaires.

Objectifs

L'objectif de cet appel à projets est de permettre l'attribution de moyens à l'ensemble des structures de recherche et des scientifiques de l'Université Paris-Saclay, pour différents programmes et différentes sources de financement.

Cet appel est géré via une plateforme de candidature unique et met en œuvre un processus d'évaluation et de sélection articulant les différentes échelles pour l'attribution des moyens : périmètre global, Graduate Schools / Institut, établissements et composantes.

Les décisions d'attribution seront prises au sein du Comité de Direction Recherche et Valorisation (CoDiReV) élargi aux Graduate Schools / Institut, selon un processus respectant les prérogatives des entités qui apportent des moyens financiers.

Ainsi, les scientifiques de l'Université Paris-Saclay auront une meilleure visibilité sur les possibilités de financement des activités de recherche au sein de l'université, les démarches de candidature seront simplifiées / facilitées, et le processus d'attribution des moyens sera plus lisible.

Financements mobilisés

Les financements pouvant être mobilisés pour des attributions dans le cadre de l'appel sont les suivants :

- budgets communs du périmètre global de l'Université Paris-Saclay : Idex et part « site » du préciput ANR ;
- budgets des Graduate Schools / Institut, pour celles qui prévoient dans leur politique de soutien à la recherche des attributions de moyens sur un programme donné ;
- budgets des établissements, pour ceux qui prévoient dans leur politique de soutien à la recherche des attributions de moyens sur un programme donné.

Cette liste n'est pas exhaustive, d'autres moyens pourront être mobilisés, par exemple dans le cadre de projets structurants financés par France 2030.

Il est possible de mobiliser plusieurs sources de financement pour des attributions faites à un même projet.

Programmes intégrés dans ce processus d'appel

Au lancement de l'appel en mai 2025, les programmes intégrés sont :

- Équipements : acquisition et jouvence d'équipements scientifiques

- Professeurs invités : accueil de scientifiques internationaux pour des courts séjours (1 à 6 semaines) dans un laboratoire
- Jean D'Alembert : accueil de scientifiques internationaux pour des séjours longs (6 à 12 mois) dans un laboratoire, impliquant la réalisation d'un projet de recherche
- Poc in labs : projets de prématuration dans le cadre de la valorisation des résultats de la recherche
- Attractivité et soutien recherche – professeurs et directeurs de recherche externes (France 2030 / Springboard)
- Appel « SESAME » de la Région Île-de-France
- Appel « Chaires de recherche en sciences humaines et sociales » de la Région Île-de-France

Cette liste de programmes n'est pas exhaustive, et a vocation à s'étendre progressivement à tous les programmes qui sont communs à plusieurs Graduate Schools / Institut.

Eligibilité

De manière générale, l'éligibilité d'une demande sera évaluée en fonction du périmètre d'attribution possible pour chaque financement mobilisé :

- budgets communs du périmètre global de l'Université Paris-Saclay : appartenance du porteur de projet à une structure de recherche du périmètre global de l'Université Paris-Saclay ;
- budget d'une Graduate School / Institut : projet s'inscrivant dans les thématiques de la Graduate School / Institut ;
- budget d'un établissement : appartenance du porteur de projet à une structure de recherche dont l'établissement est tutelle.

Les critères d'éligibilité spécifiques sont définis dans le cadrage spécifique de chaque programme.

Moyens attribués

Les moyens attribués sont définis dans le cadrage spécifique de chaque programme.

Calendrier

Le calendrier est défini dans le cadrage spécifique de chaque programme.

De manière générale, l'ensemble du processus de candidature / évaluation / sélection se déroule sur l'année N pour une attribution de moyens au début de l'année N+1.

Constitution du dossier

De manière générale, les dossiers seront constitués d'un formulaire à renseigner en ligne et des pièces complémentaires sous la forme de fichiers déposés en ligne. La constitution précise du dossier est définie dans le cadrage spécifique de chaque programme.

Modalités d'utilisation des crédits – Obligations du bénéficiaire

Les modalités d'utilisation des crédits, notamment période de dépense et dépenses éligibles, sont définies dans le cadrage spécifique de chaque programme.

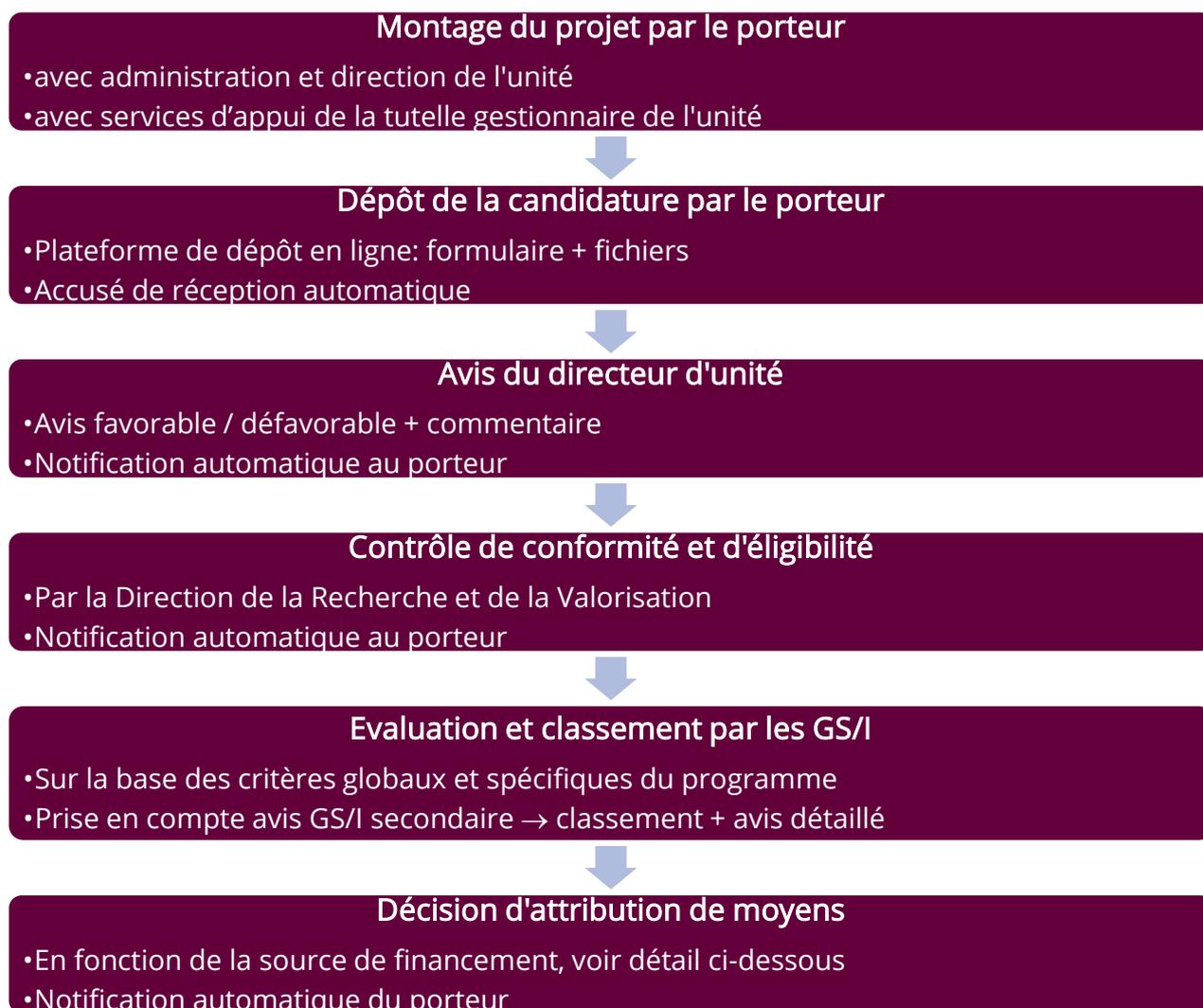
Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont définis dans le cadrage spécifique de chaque programme. Pour les attributions au titre des budgets communs de l'Université Paris-Saclay, ses critères sont communs pour un programme donné. Il peut y avoir des critères spécifiques liés aux autres sources de financement, chaque entité attribuant un financement gardant son autonomie dans la définition de ses priorités.

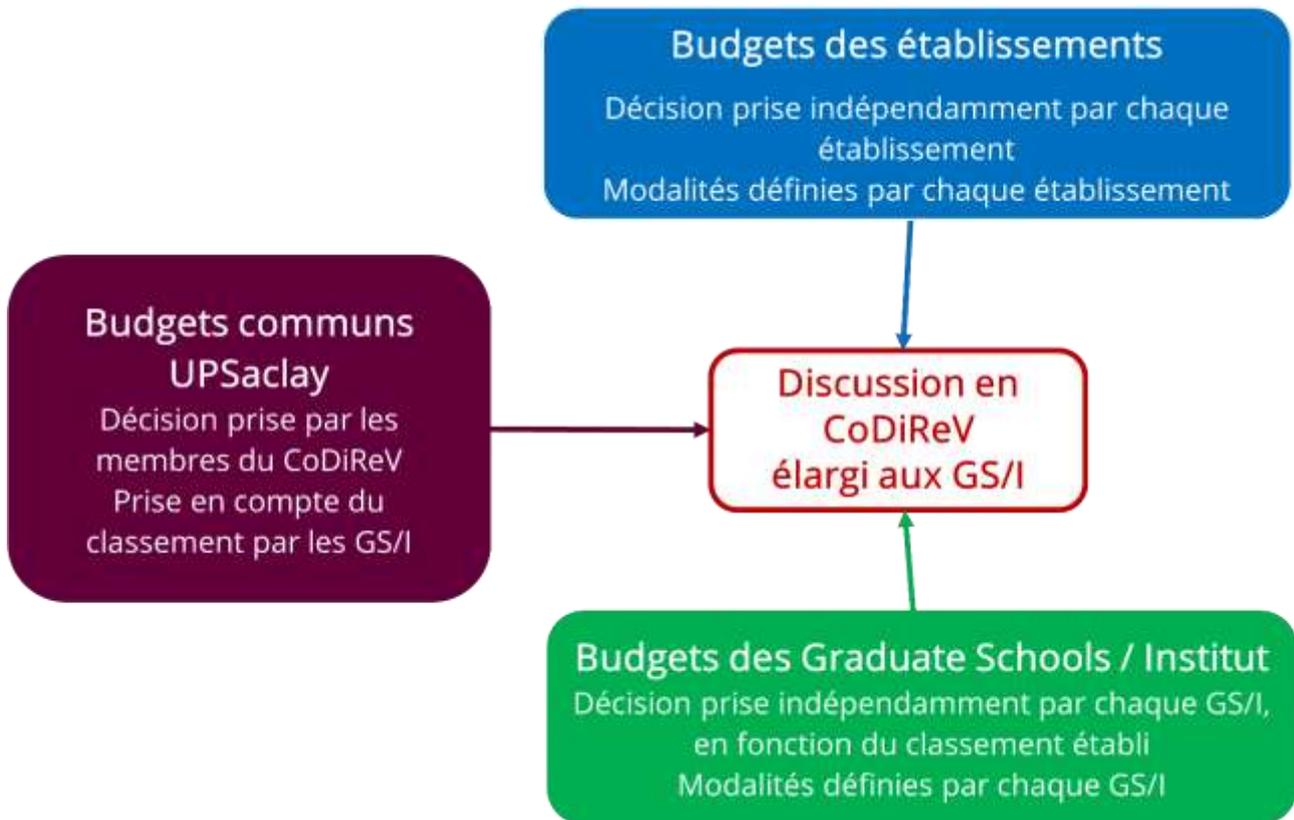
Processus d'évaluation et de sélection

Le schéma standard pour un programme donné est décrit ci-dessous.

Pour certains programmes, il peut y avoir des variations par rapport à ce schéma standard, dans ce cas les spécificités du processus d'évaluation et de sélection sont précisées dans le cadrage du programme.



Les propositions d'attribution pour les différentes sources de financement sont discutées en CoDiReV élargi aux directeurs-adjoints recherche des Graduate Schools / Institut, de façon à permettre (1) aux Graduate Schools / Institut de présenter les résultats de leur évaluation et (2) de construire une attribution de moyens qui intègre les décisions de chaque « financeur ».



Cadre d'attribution pour le périmètre composantes de l'Université Paris-Saclay

Pour ce qui concerne l'établissement Université Paris-Saclay pris dans son périmètre composantes, les attributions de moyens au titre du budget de la recherche du périmètre composantes de l'Université Paris-Saclay seront décidées par la commission de la recherche du conseil académique de l'Université Paris-Saclay, sur la base d'une proposition élaborée par la vice-présidence recherche en concertation avec les directions des composantes.